

Utilisez l'intelligence artificielle pour développer la croissance de votre entreprise

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 24/08/2022 - **Innovation et data**

L'intelligence artificielle est une technologie qui se développe de plus en plus au sein d'entreprises, dans tous les secteurs d'activités. Comment cela fonctionne ? Quel levier l'intelligence artificielle peut-elle représenter pour la croissance de votre entreprise ? Quels soutiens publics sont disponibles pour vous accompagner ? On vous explique !

L'intelligence artificielle, comment ça marche ?

L'intelligence artificielle (IA) est un logiciel informatique. Elle est conçue pour être capable de penser comme des humains en identifiant les mécanismes de l'intelligence humaine. Pour y parvenir, deux concepts ont été développés et intégrés dans le développement de l'intelligence artificielle : le *machine learning* et le *deep learning*.

- ▶ Le *machine learning*, ou apprentissage automatique, consiste à **enseigner aux ordinateurs à apprendre de la même manière que l'humain**, grâce à l'interprétation des données. Cet apprentissage permet ensuite aux machines de réaliser une action définie sans avoir à se référer à des instructions précises, ou résoudre les problèmes de manière autonome.
- ▶ Le *deep learning*, ou apprentissage profond, va cette fois plus loin. L'objectif est de **passer outre l'intervention humaine dans le processus d'apprentissage de l'IA**, en se basant uniquement sur les données afin qu'elle développe ses compétences.

Grâce à ces concepts, **l'IA est capable de percevoir, de comprendre, d'agir et d'apprendre au fil de l'eau**. Une fois implémentée aux machines, l'intelligence artificielle peut ainsi être appliquée à de nombreuses missions, comme rendre certaines tâches plus simples et efficaces.

L'intelligence artificielle, un outil pour l'innovation et la compétitivité de votre entreprise

L'intelligence artificielle peut représenter une **source d'innovation en matière de production**. Les entreprises, grandes ou moyennes, ainsi que les start-ups qui sont particulièrement concernées par cette nouvelle technologie, peuvent grâce à elle :

- ▶ **simplifier des tâches** complexes et répétitives pour trouver des gains d'efficacité
- ▶ **améliorer l'efficacité** des process et diminuer leurs coûts
- ▶ **proposer des outils** pour de nouveaux services
- ▶ **analyser et exploiter les données** issues du Big Data
- ▶ **optimiser** les campagnes marketing et l'affichage ciblé
- ▶ **améliorer le service clients** (chatbots, assistances virtuelles, etc.).

Comment bénéficier de l'aide des acteurs publics pour développer l'IA dans votre entreprise ?

Bénéficiez de l'accompagnement Bpifrance « Diagnostic data intelligence artificielle »

Pour accompagner la croissance numérique par l'intelligence artificielle, Bpifrance propose un accompagnement dédié, le **Diagnostic Data Intelligence Artificielle** < <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transformation-numerique/diagnostic-data-intelligence-artificielle>>. Il est destiné aux entreprises dont les dirigeants souhaitent doper leur croissance et leur compétitivité à partir des nouvelles opportunités de traitement algorithmiques des données et de l'intelligence artificielle.

Ce programme s'adresse aux PME et ETI de tous secteurs industriels, immatriculées en France, dont l'effectif est inférieur à 2 000 personnes et non filiale d'un groupe de plus de 2 000 personnes.

Les dépenses éligibles sont celles relatives à la prestation réalisée par l'expert conseil en Data IA, signataire du Contrat Expert Diagnostic Data, conformément au **Cahier des Charges Diagnostic Data IA Bpifrance** < <http://diagdataia.bpifrance.fr/Media/Files/Cahier-des-Charges-Data-IA>>. Les dépenses éligibles s'élèvent à un montant compris entre 3 000 et 10 000 € selon l'intensité de l'accompagnement pour une prestation de trois à 10 jours.

Ces dépenses éligibles sont financées :

- ▶ à hauteur de 50 % du montant TTC par l'entreprise bénéficiaire de la prestation
- ▶ le solde de 50 % du montant TTC par Bpifrance, réglé directement à l'expert conseil en Data IA après la réalisation de la prestation sur présentation de la facture de l'expert conseil à Bpifrance, correspondant à la moitié des dépenses éligibles.

Aucune autre dépense d'aucune sorte ne sera prise en compte dans le cadre du Diagnostic Data IA.

Découvrez « IA Booster », un dispositif de soutien à l'acquisition d'IA pour les TPE et PME

IA Booster est un dispositif composé de trois mesures d'accompagnement. Il doit permettre d'améliorer la productivité d'une entreprise grâce à des solutions d'intelligence artificielle.

Ce dispositif, porté par la **[direction générale des Entreprises](https://www.entreprises.gouv.fr)** < **<https://www.entreprises.gouv.fr>**, doit comprendre **une phase d'audit** afin de définir un ou plusieurs cas d'usage, **l'installation d'une solution d'intelligence artificielle** et **l'accompagnement des équipes pour parvenir au complet déploiement**.

Le dispositif est actuellement en phase de réalisation et de montage par la direction générale des Entreprises.

Candidatez à l'appel à projets sur l'intelligence artificielle embarquée

BpiFrance a lancé le 8 novembre 2021 un appel à projet (AAP) visant à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée, depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle.

Cet AAP se compose pour cela de deux volets distincts : le **déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A)** et la **maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée (volet B)**.

L'aide apportée aux activités économiques, des lauréats, sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avances récupérables. Dans le cas général, la part de subvention sera fixée :

- ▶ jusqu'à 60 % pour les projets s'inscrivant dans le volet A « Démonstration »
- ▶ jusqu'à 75 % pour les projets s'inscrivant dans le volet B « Maturation ».

Pour les activités non économiques, l'aide sera apportée sous forme de subventions selon les modalités suivantes :

- ▶ 100 % des coûts marginaux, ou
- ▶ 50 % des coûts complets.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au **5 octobre 2022**.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Aide pour la maîtrise et la diffusion numérique dans le cadre de « IA Booster »

Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

En savoir plus sur l'intelligence artificielle

« Diagnostic Data Intelligence Artificielle < <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diagnostic-Data-Intelligence-Artificielle>> sur le site de Bpifrance

Hub France IA < <https://www.hub-franceia.fr/>> sur le site hub-franceia.fr

Le Club de l'Innovation Collaborative < <https://www.ima-dt.org/ima/>> sur le site de l'IMA

A European approach to artificial intelligence < <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/european-approach-artificial-intelligence>> sur le site de la (Commission européenne

Rapport sur la mission Villani < <https://www.vie-publique.fr/rapport/37225-donner-un-sens-lintelligence-artificielle-pour-une-strategie-nation>> sur le site vie-publique.fr

Le vocabulaire de l'intelligence artificielle < <https://www.legifrance.gouv.fr/iorf/id/IORFTEXT000037783813>> sur